



LE DÉPARTEMENT

Le Président

COURRIER N° 1393
REÇU LE :
15 FEV. 2021
SOLLIES-PONT
DIFFUSE LE
15 FEV. 2020
n° 347

Docteur André GARRON
Maire de Solliès-Pont
1 rue de la République
83210 SOLLIES-PONT

Affaire suivie par : Pierre RENOUX
Direction des infrastructures et de la mobilité
Chef du Pôle territorial Provence Méditerranée
☎ : 04 83 95 17 00
Nos réf : D21-00269
Vos réf : courrier 1719/2020/SU/VT/FMA du 10/12/2020

Toulon, le 10 FEV. 2021

Monsieur le Maire,

Par courrier visé en référence reçu le 15 décembre 2020, vous avez notifié au Département, pour avis, le projet arrêté de révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme de Solliès-Pont.

Cette procédure a pour objet de permettre l'aménagement de bassins de rétention aux abords des parties urbanisées afin de réduire les vulnérabilités au risque inondation.

Je prends bonne note que la création des emplacements réservés n° 64 et 65 relatifs à des aménagements hydrauliques en bordure de la RD 58 devraient notamment permettre de supprimer les débordements sur cet axe et de réduire les débits de pointe en aval des bassins.

Je vous informe que cette procédure n'appelle pas d'observation de la part du Département.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Marc GIRAUD

